



**DÉBAT  
D'ORIENTATION  
BUDGÉTAIRE  
2021**



# SOMMAIRE

I DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES 2021.....	4
I - 1 - FISCALITÉ LOCALE .....	5
I - 2 - CONCOURS FINANCIERS POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ROUSSILLON.....	6
I - 3 - LE NOUVEAU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT      2020-2026 .....	6
II LES ENJEUX 2020-2021 .....	8
II - 1 - LES PROCHAINS GRANDS DÉFIS .....	8
II - 2 - LES TRANSFERTS DE COMPÉTENCES.....	12
II - 3 - LA COMPÉTENCE « ÉCONOMIQUE » .....	13
II - 4 - LA RÉFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE (Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique).....	19
II - 5 - PROJETS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE.....	20
III PRÉPARATION BUDGÉTAIRE 2021 .....	21
III - 1 - LA FISCALITÉ.....	21
III-1.1     LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET LA CONTRIBUTION AU SYDETOM .....	21
III-1.2     LA GEMAPI.....	24
IV LA DETTE 2021 .....	25
IV - 1 - BUDGET PRINCIPAL.....	25
IV - 2 - BUDGET EAU.....	25
IV - 3 - BUDGET ASSAINISSEMENT .....	25
V LE BILAN 2020.....	26
V - 1 - LES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT DÉFINITIFS 2020 .....	26
V - 2 - L'INVESTISSEMENT 2020 .....	27
V - 3 - SUIVI DES INVESTISSEMENTS PAR OPÉRATION (FIN 2020).....	28
VI PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT .....	30
VI - 1 - LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT : BUDGET GÉNÉRAL .....	30
VI - 2 - LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT : BUDGET EAU.....	32
VI - 3 - LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT : ASSAINISSEMENT .....	34
VI - 4 - LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT : GEMAPI.....	35
VII LES PRINCIPALES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE SUD ROUSSILLON.....	36
VII - 1 - LE BUDGET GÉNÉRAL .....	36
VII - 2 - LE BUDGET DE L'EAU .....	36
VII - 3 - LE BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT.....	37
VII - 4 - DÉPENSES DE PERSONNEL 2020.....	38
VII - 5 - RAPPORT DE SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES .....	40
VII - 6 - COMMUNICATION.....	45

# I DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES 2021

L'Assemblée Nationale a adopté la loi de Finances 2021 le 17 décembre 2020.

Le texte est largement consacré au plan de relance de l'économie nécessaire suite à la crise de la Covid-19. Les collectivités locales sont en partie bénéficiaires de ce plan. Quelques 2,3 milliards ont été affectés à leur soutien.

Dans la volonté du gouvernement de baisser les impôts de production pour améliorer la compétitivité des entreprises, **l'imposition à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est réduite de moitié. Cette mesure est neutre pour les départements et le bloc communal**, seule la région supporte le coût de la mesure.

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a accompagné le 1<sup>er</sup> confinement d'un vaste ensemble de mesures d'urgence. Ces mesures ont été conçues pour soutenir les ménages (en préservant leur emploi et la majeure partie de leurs revenus grâce au chômage partiel), soutenir les entreprises (en renforçant leur trésorerie par le biais de facilités de crédit) et soutenir certains secteurs d'activité les plus durement touchés par l'épidémie (tels que le tourisme, l'automobile et l'aéronautique). Le coût total de ces mesures est estimé à près de 470 milliards € (environ 20% du PIB). Seule une partie des mesures (64,5 Mds€) aura un impact direct sur le solde public.

Au-delà de ces mesures d'urgence, le gouvernement français a lancé en septembre un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards € financé à hauteur de 40 milliards € par l'Europe. Comprenant trois axes (écologie, compétitivité et cohésion), il vise à soutenir l'activité.

L'annonce du 2<sup>ème</sup> confinement s'est accompagnée d'une enveloppe budgétaire supplémentaire de 20 milliards € de soutien financier, répartie sur les programmes mis en place précédemment.

Le Projet Loi de Finances 2021 met en exergue le rôle spécifique du **secteur public territorial qui est le grand acteur de l'investissement public**. L'enjeu est de favoriser la reprise économique par l'investissement et de **construire le monde de demain** autour des grands thèmes de transition énergétique et écologique, des nouvelles mobilités, de la santé et du sport et plus généralement de l'investissement au service des acteurs économiques locaux, de l'équilibre et de l'attractivité des territoires.

**La DGF est stable avec un montant de 26,756 milliards €.**

Les dotations de soutien à l'investissement local sont également stabilisées.

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8 milliards € dans le PLF ; montants inchangés par rapport à 2020, dont :

- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions €

**Baisse des impôts de production de 10 milliards €.**

Le PLF 2021 s'inscrit dans le cadre du plan de relance de 100 milliards €.

L'une des mesures consiste à réduire les impôts de production de 10 milliards € par :

- La baisse du taux de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE),
- La baisse du plafonnement de contribution économique territoriale (CET),
- La révision des valeurs locatives des établissements industriels.

## I - 1 - FISCALITÉ LOCALE

---

La taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales a été supprimée en 2020 pour 80% des contribuables les plus modestes et en 2023 pour les 20% restants. Les communes et les EPCI ne la percevront plus dès 2021. Ils seront compensés, pour les communes par la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et, pour les EPCI et Paris, par une part de TVA.

A partir de 2021, le produit de la taxe d'habitation sera donc centralisé par l'Etat, qui se chargera de retransférer le montant équivalent aux collectivités impactées par la perte du produit de TH sur les résidences principales.

Certaines communes seront surcompensées tandis que d'autres seront sous-compensées. Un coefficient correcteur viendra assurer une neutralisation des compensations.

L'année de référence pour la compensation est 2017.

### **Baisse du plafonnement de la Contribution Économique Territoriale (CET).**

Pour ne pas pénaliser les entreprises, la CET est plafonnée à 2% de la valeur ajoutée de l'entreprise.

Cette diminution contribue notamment à réduire la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), imposition non liée au résultat de l'entreprise mais qui pèse fortement sur les activités.



## I - 2 - CONCOURS FINANCIERS POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ROUSSILLON

---

- La DGF reste stable. Elle s'élève à 26,756 Milliards €.
- S'agissant de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), l'enveloppe de chaque département est égale à 2020 (1,046 Md€ pour toute la France).

Un dossier a déjà été déposé pour 2021. Il s'agit de la tranche 1 portant sur la voirie et les réseaux secs de l'avenue de Perpignan à Alénia.

- Coût : 483 385 € HT
- Montant sollicité : 145 015 (30%)

✚ **Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** reste à 1 Md€.

En 2020, nous sommes devenus inéligibles (rang 749 sur 745 éligibles).

Il convient donc (par mesure de prudence) de ne rien inscrire au budget (pour mémoire : 840 000 € pour Sud Roussillon et ses communes en 2019 et 420 000 € en 2020).

✚ **Les Dotations de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)** maintenues aux niveaux 2020. Elles s'élèvent à 570 millions €.

Un dossier a été présenté en 2021. Il s'agit d'un projet de rénovation d'un bâtiment intercommunal (maison face à Sud Roussillon)

- Coût : 300 000 € HT
- Montant sollicité : 120 000 (40 %) – Montant sollicité Région : 90 000 (30 %)

## I - 3 - LE NOUVEAU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2020-2026

---

Ce plan pluriannuel d'investissement de la Communauté de Communes Sud Roussillon pour la période 2020-2026.

Il s'agit d'un document d'orientation où les crédits sont présentés à l'échelle du mandat mais dont la répartition annuelle est votée lors du budget primitif.

Cette répartition solidaire est validée par les élus des 6 communes et sert le projet de territoire.

Une enveloppe de 31 M€ est définie pour les compétences Eau, Assainissement et le Budget Général.

Pour la GEMAPI, outre les programmes à valider en partenariat avec le syndicat du Réart (et financés pour partie par la taxe GEMAPI), une enveloppe spécifique de 1 M€ est inscrite pour le dragage du port (fréquence biennale avec un coût approximatif selon le cubage de 300 000 €).

L'économie est également traitée à part (zone économique sur Montescot et sur Corneilla-Del-Vercol, zone de Las Hortes à Saint-Cyprien, projets de tiers lieux et autres espaces de coworking ou pépinière...).

Il est désormais acté que dans le cadre du contrat territorial (bourg centre, littoral 21...) il y aura une participation systématique de Sud Roussillon (pourcentage à définir au cas par cas).

## PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2020-2026

	TOTAL 2020-2026	MONTANT EAU ET ASSAINISSEMENT	MONTANT BUDGET GÉNÉRAL	GEMAPI
<b>EQUIPEMENTS COMMUNS</b>	6 000 000,00 €		6 000 000,00 €	
<b>ALÉNYA</b>	2 540 000,00 €	1 057 600,00 €	1 482 400,00 €	
<b>CORNEILLA-DEL- VERCOL</b>	1 340 000,00 €	611 300,00 €	728 700,00 €	
<b>LATOUR-BAS-ELNE</b>	2 545 831,00 €	914 200,00 €	1 631 631,00 €	
<b>MONTECOT</b>	982 343,00 €	443 500,00 €	538 843,00 €	
<b>SAINT-CYPRIEN</b>	16 322 600,00 €	8 481 300,00 €	6 841 300,00 €	1 000 000,00 €
<b>THÉZA</b>	1 269 226,00 €	492 100,00 €	777 126,00 €	
<b>TOTAL</b>	31 000 000,00 €	12 000 000,00 €	18 000 000,00 €	1 000 000,00 €

## II LES ENJEUX 2020-2021

### II - 1 - LES PROCHAINS GRANDS DÉFIS

#### ▽ LE PROJET DE TERRITOIRE « HORIZON 2026 » ET LES DIFFÉRENTS PARTENARIATS POUR SA MISE EN ŒUVRE

Avec l'appui technique de l'AURCA (l'Agence d'Urbanisme Catalane), la Communauté de communes s'est engagée dans une démarche d'élaboration d'un projet de territoire dénommé « Horizon 2026 » qui affiche 3 ambitions déclinées en plusieurs orientations.

3 ambitions  
10 orientations



#### + DEUX FILS CONDUCTEURS

(\*) Vers un tourisme littoral renouvelé et créateur d'attractivité qui irrigue le territoire de Sud Roussillon et de la plaine (en lien avec le Plan Littoral 21)

(\*) Vers des centralités fortes et des cœurs de villages attractifs porteurs de rayonnement (en lien avec le dispositif bourg-centre)

Ces ambitions et orientations s'inscrivent également dans le **défi transversal de l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.**

31

Les objectifs ainsi fixés étant en parfaite adéquation avec les orientations et priorités régionales et départementales, la Communauté de communes a intégré le partenariat déjà mis en œuvre entre la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, le Département des Pyrénées Orientales et la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole, formalisé par un contrat-cadre, le **Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée** d'une durée de 3 ans (2019-2021)

Ce contrat-cadre qui permet d'obtenir des subventions fixe des objectifs stratégiques pluriannuels communs pour une période de 3 ans, dont la mise en œuvre fait l'objet chaque année de programmes opérationnels (P.O).

De plus, la Communauté de communes et l'ensemble de ses communes-membres ont conclu avec la Région, le Département des Pyrénées-Orientales, et l'Établissement Public Foncier d'Occitanie **le Contrat « Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée »** pour la période 2020-2021. Ce contrat s'appuie sur le projet de territoire ci-avant exposé et a pour objectifs d'agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité des communes, dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la qualification du cadre de vie – qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- la valorisation des spécificités locales – patrimoine naturel /architectural /culturel, ...

L'ensemble s'inscrit dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique.

## **LA STRATÉGIE DE RECONQUÊTE DES BOURGS-CENTRES**

---

Afin d'atteindre les objectifs fixés par le projet de territoire quant à l'ambition et au fil conducteur relatifs au renforcement et l'attractivité des centralités, la Communauté de communes a par ailleurs confié à l'AURCA l'élaboration d'une stratégie de reconquête des bourgs-centres.

Dans un premier temps, un portrait du territoire dans son ensemble, puis commune par commune a été effectué. L'ensemble des stratégies communales centres-bourgs devrait être finalisé avant la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2021. Les phases pré-opérationnelles puis opérationnelles pourront alors être enclenchées sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale selon l'objet de l'opération.



## LE SCHÉMA DIRECTEUR DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

---

Pour conforter son projet de territoire et afin d'anticiper la révision du SCoT actuellement en cours, la Communauté de communes a missionné le bureau d'études COGEAM pour élaborer un schéma directeur de développement structuré autour des points suivants :

- La limitation de la vulnérabilité économique (du territoire, de ses entreprises et ménages);
- La définition de nouveaux postulats économiques et territoriaux ;
- La possibilité de se donner les moyens d'une diversité « exceptionnelle » (cadre de vie, circuits courts avec actions fortes sur le secteur agricole, la culture, les mobilités...);
- L'accroissement de la valeur de transaction territorial (par augmentation de la qualité générale des services et des prestations) ;

... le tout au service d'une économie touristique en mutation (subie jusqu'à aujourd'hui).

Ce schéma directeur prendra appui sur 16 sites différenciants et 8 thématiques supports connectés par un réseau de mobilités conforté à ce jour par :

- o L'élaboration d'un schéma directeur des mobilités (évolution du Plan Global de Déplacement de 2012). Ce schéma, attendu pour le dernier trimestre 2021, sera fortement axé sur le volet touristique, les entrées de ville, la circulation et la mobilité douce ;
- o Deux déclinaisons du programme intercommunal dans le cadre des appels à projet « Fonds mobilité active continuités cyclables 2020 ».

Tout d'abord, le pôle de Saint Cyprien et sa mise en relation avec Alénia et Latour-Bas-Elne qui a d'ailleurs été lauréat du premier appel à projets lancé par le Ministère des Transports, présenté ci-après dans « les projets d'intérêt communautaire » (II.5), puis, l'aménagement de deux discontinuités cyclables à Corneilla-del-Vercol, pour la relier à Théza, d'une part, et assurer la connexion avec la voie verte de l'Agouille de la Mar, d'autre part.

Au-delà, il prend appui sur trois éléments cadres :

- **La renaturation**, permettant notamment à Sud Roussillon d'intégrer de manière spécifique les exigences à venir du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) porté par le schéma régional (SRADDET) à horizon 2040.
- **L'économie** au sens valorisation du rapport habitants accueillis / emplois créés. Dans cette optique, la communauté vise un rapport de 1 pour 7 contre 1 pour 18 actuellement.
- **L'organisation** adéquate pour porter dans la durée ce modèle de fonctionnement. Il s'agit dès lors d'anticiper l'organisation des services et des missions, le cadre de mise en œuvre et le contenu des services et enfin les compétences nécessaires. Des coopérations d'expertises sont d'ores et déjà impulsées notamment avec le territoire du Sancy (63).



Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a également été confiée au bureau d'études COGEAM permettant à la Communauté de Communes d'être accompagnée dans la phase opérationnelle de ce schéma que constitue la réalisation des projets identifiés.

## ▽ PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

En 2018, la Communauté de Communes a initié la démarche de réalisation d'un PCAET.

Pour rappel, le PCAET est un projet territorial de développement durable. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- ➔ la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- ➔ l'adaptation au changement climatique ;
- ➔ la sobriété énergétique ;
- ➔ la qualité de l'air ;
- ➔ le développement des énergies renouvelables.

Il comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Il est mis en place pour une durée de 6 ans.

L'AURCA a été missionné pour aider à l'élaboration et à l'animation de ce plan et un Comité de Pilotage composé de représentants agents et élus de la Communauté et des communes, du Département, de la Chambre d'Agriculture, du SYDEEL, d'ENEDIS, de GRDF, de la DDTM, de l'UPVD, de la CCI, de Bois Energie 66 a été instauré.

Ce COPIL s'est réuni en 2020 pour présenter et échanger sur les actions phares du Plan d'Actions, et rappeler le calendrier et les principales conclusions du diagnostic.

La stratégie est construite autour de 7 ambitions et 41 objectifs axés sur la réduction des consommations d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques, ainsi que sur la production d'énergie renouvelable :

1. Réunir les conditions de mobilités sobres, efficaces et durables pour chacun,
2. Garantir la sobriété énergétique et le confort thermique du bâti,
3. Accompagner l'agriculture locale vers un moindre impact Carbone,
4. Réduire l'empreinte Carbone de l'alimentation,
5. Améliorer le mix énergétique en développant les énergies renouvelables localement,
6. Réduire la vulnérabilité de Sud Roussillon aux effets du changement climatique,
7. Faire de la Communauté de Communes Sud Roussillon une collectivité exemplaire.



# PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

STRATEGIE - novembre 2020



## II - 2 - LES TRANSFERTS DE COMPÉTENCES

---



### ▽ LA COMPÉTENCE « ECLAIRAGE PUBLIC »

La Communauté de Communes envisage un transfert de la compétence « éclairage public » dans son intégralité ; la Communauté de Communes étant en effet aujourd'hui compétente uniquement pour l'entretien, hors poteaux et armoires électriques.

Une étude financière avec le cabinet Heymes est en cours.

### ▽ LA COMPÉTENCE « AUTORITÉ ORGANISATRICE DE LA MOBILITÉ »

La Loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 invite les communautés de communes à statuer sur une éventuelle prise de compétence d'organisation de la mobilité avant le 31 mars 2021 (échéance initialement prévue le 31 décembre 2020) pour un exercice effectif au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Si la communauté de communes ne prend pas la compétence, c'est la région qui devient autorité organisatrice de la mobilité sur son territoire, la Communauté de communes ne pouvant alors mettre en place des services de mobilité que par voie de délégation.

Toutefois, dans le cadre de sa compétence Voirie, elle pourrait continuer à aménager des pistes cyclables, des voies douces ; elle pourrait également aménager des aires de covoiturage ou encore instaurer des services publics de location de bicyclettes.



## II - 3 - LA COMPÉTENCE « ÉCONOMIQUE »

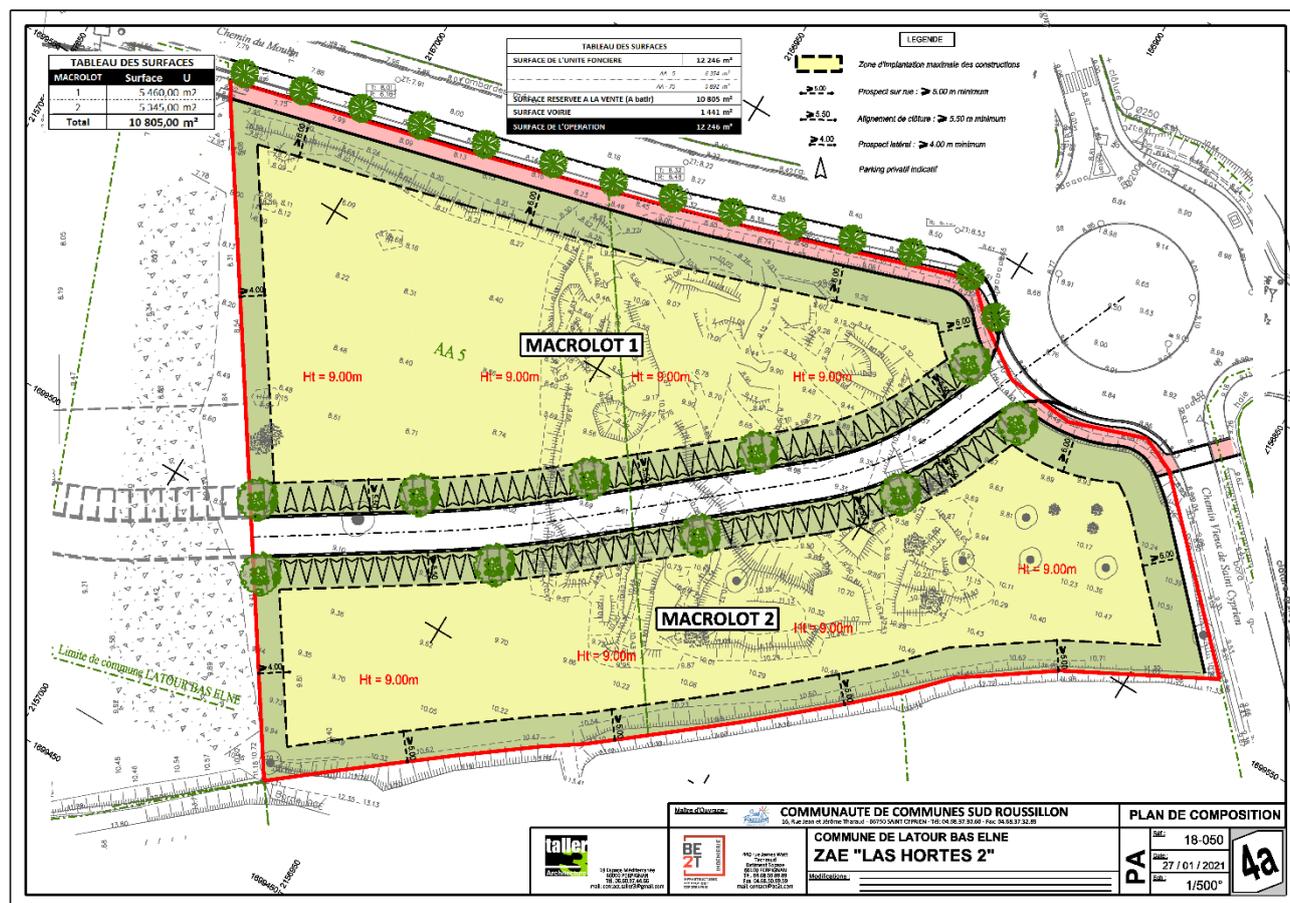
### ▽ LA ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LAS HORTES À SAINT-CYPRIEN

En prolongement immédiat de la Zone d'Activités Economiques Las Hortes 1 sur la commune de Saint-Cyprien, dont l'intégralité des parcelles sont désormais commercialisées et en cours d'achèvement de construction, deux extensions attenantes vont être réalisées au Nord-Ouest des communes de Latour-Bas-Elne et de Saint-Cyprien, compte tenu de la très forte demande économique, activités de services, artisanale voire industrielle.

#### POUR LA ZAE 2 LAS HORTES (LATOUR-BAS-ELNE),

la « dent creuse » entre Latour-Bas-Elne (dont le PLU est en cours de modification pour intégrer un règlement uniforme sur l'ensemble des zones du secteur Las Hortes, dont notamment l'absence totale de logement) et Saint-Cyprien, face au cimetière, sera aménagée de façon harmonieuse et durable, et totalement intégrée dans l'environnement immédiat.

Elle sera dotée d'une voirie traversante apaisée connectée à la ZAE 1 et débouchera directement sur le giratoire de la forêt intercommunale. 10 805 mètres carrés de surface à la vente répartis sur 2 macro-lots seront découpés à la demande pour un nombre maximum de 14 lots.





## ▽ LA ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE MONTESCOT

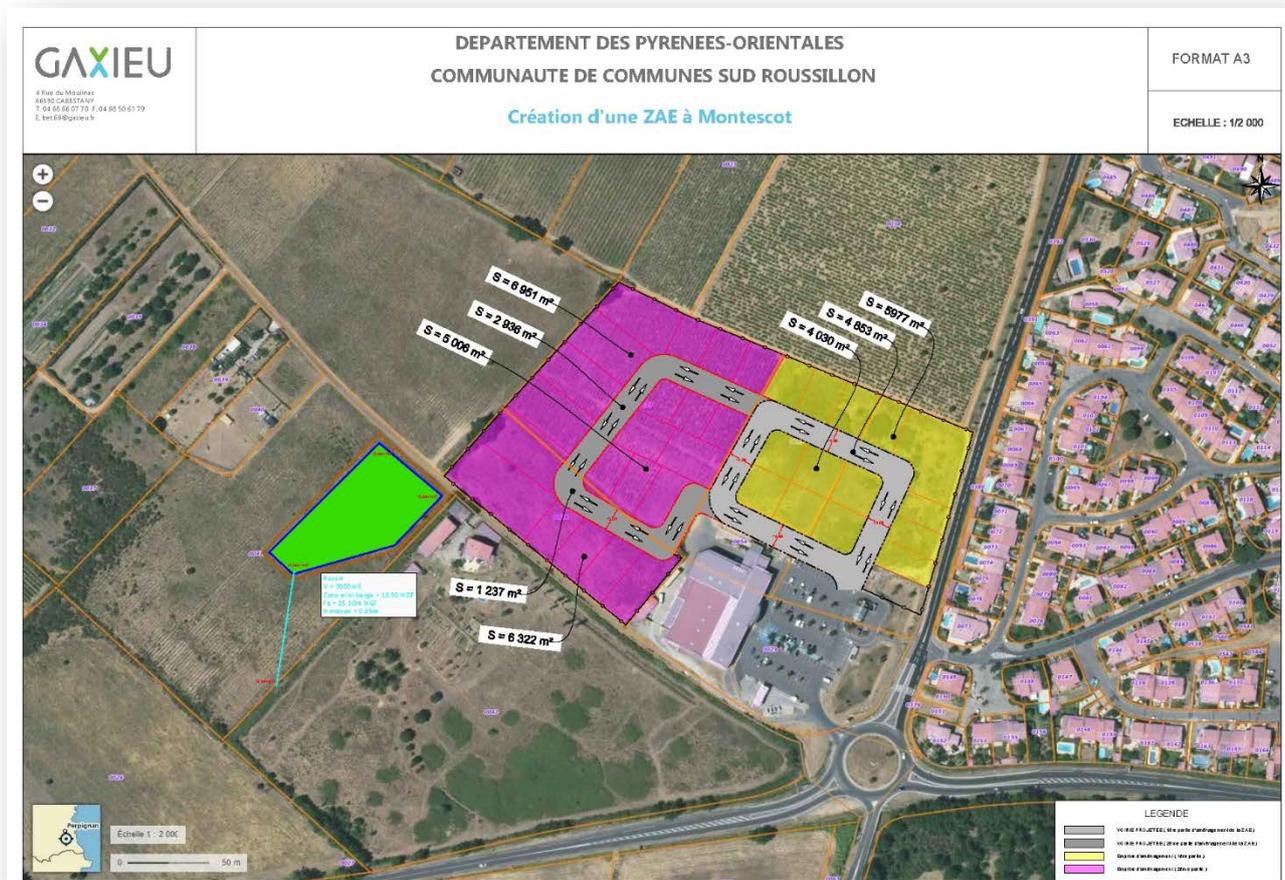
En prolongement immédiat de l'enseigne Intermarché, pleinement concertée et intégrée au dossier (et qui va d'ailleurs très prochainement proposer de s'agrandir sur son assise foncière), sur la commune de Montescot, deux zones d'activités attenantes sont envisagées au Nord/Nord-Ouest et Ouest, compte tenu de la très forte demande économique, activités de services, artisanale voire industrielle, et du caractère stratégique de cet axe (notamment routier) Montescot/Bages/Ortaffa/Villeneuve-de-la-Raho.

La zone U au Plan Local d'Urbanisme située au Nord de cette enseigne représentera la première tranche des travaux d'aménagement de la zone d'activités. Elle sera aménagée de façon harmonieuse et durable, totalement intégrée dans l'environnement immédiat, et disposera de mesures environnementales compensatoires. Elle sera dotée d'une voirie interne apaisée multimodale connectée directement au giratoire de la Route Départementale 612 via la voirie interne d'Intermarché réaménagée.

Quelques 10 000 mètres carrés de surface à la vente répartis sur 2 macro-lots seront découpés à la demande pour un nombre maximum de 20 lots environ.

Les zones 1AU et 3AU au Plan Local d'Urbanisme situées au Nord-Ouest et à l'Ouest de cette enseigne constitueraient la seconde tranche des travaux d'aménagement de la zone d'activités (après modification voire révision du Plan Local d'Urbanisme). Elle serait aménagée dans les mêmes conditions qualitatives. Elle serait dotée d'une voirie interne apaisée connectée à la voirie de la première zone, voire au chemin du Pa del Sucre pour fluidifier la circulation multimodale. Quelques 18 000 mètres carrés de surface à la vente répartis sur 2 macro-lots seraient découpés à la demande pour un nombre maximum de 30 lots environ.

Une partie du foncier est déjà propriété de la Communauté de Communes Sud Roussillon et de la commune de Montescot. Les dernières acquisitions foncières peuvent éventuellement aboutir à l'amiable. En tout état de cause, une procédure de Déclaration d'Utilité Publique sera prochainement engagée.



## ▽ ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE CORNEILLA-DEL-VERCOL

Une nouvelle zone d'activités économiques est actuellement envisagée sur la commune de Corneilla-Del-Vercol.

Située entre l'urbanisation de la commune au Nord, et la Clinique Vétérinaire au Sud, longeant la RD914 (et à quelques encablures de la 2x2 voies), un aménagement d'ensemble homogène et durable (avec mesures environnementales compensatoires) où les quelques constructions existantes pourraient s'intégrer harmonieusement, avec de nouveaux accès liés aux dessertes internes, est en cours d'étude.

C'est ainsi 4,5 à 7 hectares en zone 4AU au Plan Local d'Urbanisme qui pourraient être débloqués sous la forme d'une révision, dès que le SCOT Plaine du Roussillon le permettra.

L'échangeur routier à proximité pourrait rapidement séduire des professionnels désireux de s'y implanter.

Des négociations foncières sont en cours. Cependant, le lancement d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique sera prochainement proposé au Conseil de Communauté.



## ▽ LA PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES SUD ROUSSILLON

Le comité de pilotage composé de professionnels de différents secteurs (Banque, Avocat, Expert-comptable, notaire, Web-marketing...) et d'agents et élus de la Communauté, se réunit tous les mois pour le suivi des start-ups hébergées à la pépinière, la sélection de nouveaux projets et toute action, réflexion en lien avec le développement économique.



La pépinière héberge actuellement 2 start-ups :

- la **Société DPRAP** qui a développé une application dénommée ALOPI permettant d'établir le document unique d'évaluation des risques professionnels – <https://www.dprap.com/> ;
- la **Société VITALE SOURCE France** qui commercialise des systèmes pour le lavage et la désinfection du linge, du sol et des surfaces avec une eau chargée avec de l'Ozone, ainsi que des équipements de filtration d'eau pour la boisson par Osmose inversée qui ont comme particularité de générer de l'hydrogène moléculaire (dihydrogène) <https://www.vitalesourcefrance.com/>.

Elle accompagne également dans le cadre de ses missions, une start'up :

- Lucadvisor, l'amplificateur de conseils des experts comptables : une plateforme innovante visant à répondre aux attentes des clients en facilitant le lien commercial entre l'expert, le client et les partenaires (titre restaurants, fonds de commerces...) <https://www.lucadvisor.com/>.

La Communauté de Communes a conclu un partenariat avec l'**association Initiative Pays Catalan (IPC)** qui est membre du réseau national Initiative France et qui a pour objet de déceler et favoriser l'initiative créatrice d'emploi par l'octroi d'une aide financière et technique aux personnes physiques porteuses d'un projet de création ou de reprise d'entreprise dans les Pyrénées-Orientales.

Elle a également conclu un partenariat avec la **fondation UPVD** qui fait le lien entre l'université et le monde socio-économique. Celle-ci s'implique au quotidien dans la formation et l'insertion professionnelle des jeunes et s'engage à faire émerger des projets innovants via notamment l'incubateur de l'Université.



De plus, la Pépinière d'entreprises a noué des liens privilégiés avec le **Réseau Entreprendre Occitanie**, auquel elle va prochainement adhérer, le **Réseau Trace 66** (Travail de Réflexion et Accompagnement du chef d'Entreprise) et a adhéré au **Club de l'Eco** de l'Indépendant ainsi qu'à **Axel Perf**, un accélérateur de performances implanté à Perpignan.

Afin d'assurer au mieux sa mission d'accompagnement, les services de la Pépinière sont en constante relation avec les **services de la Région**, notamment l'agence de développement économique AD'OCC, et tous les autres organismes qui proposent des aides aux porteurs de projets (BGE- AIRDIE- UPE-CREALIA-CCI...).



La pépinière a été à l'initiative du collectif **Créasud 66**, permettant de mutualiser les synergies des pépinières d'entreprises du département. En septembre 2020, ce collectif a créé la première fête des résidents rassemblant tous les hébergés à l'UPVD.

En raison de la crise sanitaire, les animations récurrentes (after-works, petits déjeuners) à destination des professionnels du territoire n'ont pu avoir lieu cette année, à l'exception d'un after work le 5 juillet 2020 au sein de la ZAE Las Hortes.

Cependant, la Pépinière d'entreprises a su s'adapter en proposant des visios aux entreprises de son territoire dès le premier confinement afin de garantir un lien privilégié et informer des mesures prises par l'Etat, la Région et la Communauté de Communes Sud Roussillon pour soutenir l'économie locale. Ce sont ainsi dix visios qui ont été organisées depuis mars 2020.

De plus, sous l'impulsion de la Pépinière d'entreprises, un **groupe BNI (Business Network International)** se nommant « St Cyprien Ambition » a vu le jour en septembre dernier. Ce réseau d'affaires est composé de 32 chefs d'entreprises (deuxième groupe régional) de différents secteurs d'activités ayant pour but de faciliter les échanges commerciaux entre les membres et de développer des pistes de réflexion économique pour le territoire.

### ○ Hôtel d'entreprises Sud Roussillon

Un hôtel d'entreprises va prochainement être construit sur la ZAE Las Hortes I en partenariat avec le cabinet d'expertise-comptable Thibaut Longuemard permettant ainsi de compléter les actions de la pépinière.



### ○ Tiers-lieu au sein des caves Ecoiffier



Un projet d'aménagement d'un tiers-lieu au sein des caves Ecoiffier à Alénia est actuellement en cours d'étude. Cet espace partagé aura vocation à être accessible à tous (PMR, intergénérationnel...).

En outre la Communauté de communes a fait acte de candidature auprès de l'Etat, dans le cadre du plan France Relance pour doter cette structure d'un conseiller numérique qui serait au service des administrés de tout le territoire (permanences envisagées dans les communes).

## II - 4 - LA RÉFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE

(LOI N° 2019-828 DU 6 AOUT 2019 DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE)

---

### ▽ LE RAPPORT SOCIAL UNIQUE

A compter du 1er janvier 2021, il est obligatoire d'élaborer chaque année un rapport social unique rassemblant les éléments et données sur la base desquels sont établies les lignes directrices de gestion déterminant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines.

Ces éléments et données sont notamment relatifs à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, aux parcours professionnels, aux recrutements, à la formation, à la mobilité, à la promotion, à la rémunération, à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, à la diversité, à la lutte contre les discriminations, au handicap ainsi qu'à l'amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail.

Ce rapport doit être présenté au Conseil communautaire après avis du comité technique, courant de l'année.



## II - 5 - PROJETS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

### ▽ LIAISON STRUCTURANTE DURABLE ALÉNYA/SAINT-CYPRIEN/LATOUR-BAS-ELNE

Ce projet revêt un intérêt majeur au regard de l'aménagement, de la structuration durable et du désenclavement du territoire.

En effet, une voie douce multimodes en site propre démarrera depuis la sortie Sud de la commune d'Alenya, longera la Route Départementale 22, empruntera la voie douce des lotissements Les Massardes au Nord-Ouest de la commune de Saint-Cyprien, et utilisera la berge Nord de la déviation du Canal d'Elne afin de déboucher à hauteur du pont du Chemin de Charlemagne.

Cette voirie intercommunale sera à son tour aménagée afin d'accueillir une voie douce longeant les zones d'activités Las Hortes 3, 1 et 2, et le lotissement du Domaine de Serralongue au Nord-Ouest de la commune de Latour-Bas-Elne.

Concomitamment à cet aménagement, une voirie double sens de gabarit adaptée dotée de mesures environnementales compensatoires sera réalisée depuis les lotissements Les Massardes au Nord-Ouest de la commune de Saint-Cyprien jusqu'au rond-point de la forêt intercommunale sur la commune de Latour-Bas-Elne, via la berge Sud de la déviation du Canal d'Elne, le Chemin de Charlemagne intégralement réhabilité et les Zones d'Activités Las Hortes 3, 1 et 2.

Tout le foncier devrait être maîtrisé à l'amiable et le dossier de consultation des entreprises pourrait être rapidement prêt en ces temps si difficiles pour les entreprises de VRD et de BTP.



# III PRÉPARATION BUDGÉTAIRE 2021

## III - 1 - LA FISCALITÉ

---

### III-1.1 LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET LA CONTRIBUTION AU SYDETOM

#### ▽ RÉCAPITULATIF COÛTS SYDETOM

##### RAPPEL 2020

Tonnages OM x 150 €	8 578,70 x 150 € = 1 286 805,00 €
Tonnages tout venant x 105 €	1 406,72 x 105 = 147 705,56 €

---

**Total SYDETOM 2020 : 1 434 510,60 €**

##### PROJECTIONS 2021

1/ Tonnages OM (base 2020) x 184 €	8 578,70 x 184 = 1 578 480,80 €
Tonnages tout venant (base 2020) x 120,65 €	1 406,72 x 120,65 = 169 720,77 €

---

**Total SYDETOM 2021 : 1 748 201,57 €**  
*(Différence de + 313 690,97 € entre 2020 et 2021)*

2/* Tonnages OM (base 2019) x 184 €	8 862,52 x 184 = 1 630 703,68 €
Tonnages tout venant (base 2019) x 120,65 €	1 413,28 x 120,65 = 170 512,23 €

---

**Total SYDETOM 2021 : 1 801 215,91 €**  
*(Différence de + 366 705,31 € entre 2020 et 2021)*

\*Nota : cette deuxième hypothèse paraît plus réaliste

## PROJECTIONS 2021 / PRIX À LA TONNE ENTRANTE INCINÉRÉE

Tonnes 163200	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Besoin MINIMUM de financement en euros	30 029 380	31 470 082	31 917 346	32 670 649	33 504 155	34 013 746
<b>Soit en euros/tonnes</b>	<b>184,00</b>	<b>192,83</b>	<b>195,57</b>	<b>200,19</b>	<b>205,30</b>	<b>208,42</b>

### Reconstitution du fonds de roulement (30 jours mini préconisé par CrC et le contrôle de légalité=3.5M€)

L'excédent 2020 constitue la première tranche pour la reconstitution du fonds de roulement

Il n'est donc pas utilisé pour faire baisser la participation des collectivités

<b>Solution 1 : reconstitution sur 2 ans</b>						
En euro/tonne	10,49	11,03	-	-		
En masse financière	1 712 780,88	1 800 000,00				
<b>En cumulé</b>	<b>1 712 780,88</b>	<b>3 512 780,88</b>				
<b>Soit un prix à la tonne arrondi</b>	<b>189,50</b>	<b>203,90</b>	<b>195,60</b>	<b>200,20</b>	<b>205,30</b>	<b>208,40</b>

<b>Solution 2 : reconstitution sur 3 ans</b>						
En euro/tonne	7,35	7,35	7,35			
En masse financière	1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00			
<b>En cumulé</b>	<b>1 200 000,00</b>	<b>2 400 000,00</b>	<b>3 600 000,00</b>	<b>3 600 000,00</b>	<b>3 600 000,00</b>	<b>3 600 000,00</b>
<b>Soit un prix à la tonne arrondi</b>	<b>186,40</b>	<b>200,20</b>	<b>202,90</b>	<b>200,20</b>	<b>205,30</b>	<b>208,40</b>

<b>Solution 3 : reconstitution sur 4 ans</b>						
En euro/tonne	5,51	5,51	5,51	5,51		
En masse financière	900 000,00	900 000,00	900 000,00	900 000,00		
<b>En cumulé</b>	<b>900 000,00</b>	<b>1 800 000,00</b>	<b>2 700 000,00</b>	<b>3 600 000,00</b>	<b>3 600 000,00</b>	<b>3 600 000,00</b>
<b>Prix à la tonne arrondi</b>	<b>184,50</b>	<b>198,30</b>	<b>201,10</b>	<b>205,70</b>	<b>205,30</b>	<b>208,40</b>

<b>Evolution du PRIX du Tout Venant</b>	<b>120,65</b>	<b>131,71</b>	<b>142,50</b>	<b>150,16</b>	<b>157,05</b>	<b>158,15</b>
---	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

## ▽ SIMULATION DE LA TEOM 2021

Produit TEOM 2020= 5 101 866€

Rappel :

Evolution du produit TEOM depuis la prise de compétence par Sud Roussillon :

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
4 295 413	4 412 419	4 504 417	4 629 643	4 686 591	4 812 787	4 980 008	5 101 866	5 595 718

Historique des taux de TEOM :

Secteurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Sédentaire	11.70	11.70	11.70	11.70	11.70	11.70	13
Saisonnier	13.90	13.90	13.90	13.90	13.90	13.90	14.50

Hypothèses de travail retenues = Bases TEOM 2021 prévisionnelles fournies par les services fiscaux

	Bases 2018	Bases 2019	Bases 2020	Bases 2021
Latour Bas Elne	3 149 394	3 332 254	3 489 234	3 525 757
Saint-Cyprien (secteur saisonnier)	13 866 142	14 196 062	14 479 153	14 621 115
Saint-Cyprien (secteur sédentaire)	13 102 055	13 526 592	13 752 968	13 849 803
Alénia	3 401 780	3 637 286	3 777 937	3 802 204
Corneilla Del Vercol	1 853 801	1 906 865	2 005 128	2 152 541
Montescot	1 335 740	1 375 883	1 393 399	1 402 971
Théza	1 818 706	1 919 877	1 985 301	2 002 538
<b>TOTAL</b>	<b>38 527 618</b>	<b>39 894 819</b>	<b>40 883 120</b>	<b>41 356 929</b>

## ▽ REPARTITION DU PRODUIT 2021

📖 **Base secteur sédentaire** ☞ 26 735 814 X 13 % = 3 475 656 €

📖 **Base secteur saisonnier** ☞ 14 621 115 X 14,50 % = 2 120 062 €

**SOIT UNE TEOM 2021= 5 595 718 € SOIT + 493 852 € par rapport à 2020 (+ 58 559 € sur la seule évolution des bases)**

L'évolution 2021 du produit de TEOM prend en compte l'augmentation des coûts de traitements (programmée sur le mandat par le SYDETOM).

La contribution sur la tonne incinérée d'OM passe de 150 €/T en 2020 à 208,42 €/T en 2026 (soit + 560 321 €/2020 sur le budget de Sud Roussillon)

+ la contribution sur la tonne de Tout Venant qui passe de 105 €/T en 2020 à 158,15 €/T en 2026 (soit + 222 472 €/2020 sur le budget de Sud Roussillon).

Soit + 782 793 € en 2026 (par rapport à 2020).

Ceci ne prend pas en compte les probables augmentation de Tonnages sur notre territoire et d'autres mesures prises par le SYDETOM (facturation par flux et autres réformes).

### III-1.2 LA GEMAPI

#### La taxe GEMAPI a été instaurée en 2017.

- GEMAPI 2017 = 21 935 Hab (pop INSEE) X 20 € = **438 700 €**
- GEMAPI 2020 = 467 680 € (dont 352 000 € versés au Syndicat du Réart).
- La population de référence n'est pas l'INSEE mais la DGF soit 35 213 habitants en 2020.
- GEMAPI 2021 proposée = 35 213 X 20 = **704 260 €** (soit + 236 580 € / 2020)

Les travaux en cours et à venir justifient cette augmentation. On y trouve :

- Les digues du Réart : 2 tranches pour un total de 8 M€ (fin 2021-2023)

*Subvention Etat = 2 M€*

*Subvention Région = 1,6 M€*

*Subvention FEDER (à confirmer) = 1,6 M€*

Soit un total de 2,8 M€ restant à financer ou 4,4 M€ en l'absence de FEDER

**Sud Roussillon participe à hauteur de 25% soit entre 700 000 € et 1,1 M€.**

- Avec le transfert de l'étang de Canet – St Nazaire, cela donne un surcoût de 32 328 € à partir de 2022 (22 630 € en 2021).
- Le nettoyage de l'agouille de la mer (atterrissements et autres) : 1 M€

Il est important de pouvoir d'ores et déjà provisionner ces opérations. L'augmentation de la GEMAPI à partir de 2021 devra permettre d'anticiper le financement tout en sachant qu'à terme des emprunts seront sans doute nécessaires.



## IV LA DETTE 2021

### IV - 1 - BUDGET PRINCIPAL

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dettes au 1 <sup>er</sup> Janv	11 452 898	12 015 411	12 530 119	13 332 395	12 265 542	11 784 511	10 797 462
<b>Annuités</b>	<b>1 361 857</b>	<b>1 456 386</b>	<b>1 392 042</b>	<b>1 557 239</b>	<b>1 354 863</b>	<b>1 378 840</b>	<b>1 366 847</b>
Frais financiers	478 335	502 161	453 132	465 119	400 646	404 139	366 935
Remboursement Capital	883 521	954 225	938 910	1 092 120	954 217	974 701	999 911

### IV - 2 - BUDGET EAU

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dettes au 1 <sup>er</sup> Janv	5 218 955	4 746 274	5 295 664	6 360 375	5 920 360	6 479 741	6 974 320
<b>Annuités</b>	<b>681 907</b>	<b>634 875</b>	<b>622 426</b>	<b>638 230</b>	<b>620 796</b>	<b>675 992</b>	<b>721 820</b>
Frais financiers	214 480	193 717	187 276	198 821	180 919	182 922	172 479
Remboursement Capital	467 427	441 158	435 149	439 409	439 877	493 070	549 341

### IV - 3 - BUDGET ASSAINISSEMENT

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dettes au 1 <sup>er</sup> Janv	7 445 078	8 090 985	7 593 437	7 431 798	8 363 244	7 720 286	7 578 146
<b>Annuités</b>	<b>1 149 293</b>	<b>1 248 727</b>	<b>989 620</b>	<b>810 262</b>	<b>878 862</b>	<b>860 607</b>	<b>867 192</b>
Frais financiers	252 837	272 799	244 689	244 017	239 008	228 011	201 593
Remboursement Capital	896 455	975 928	744 932	566 245	639 854	632 595	665 599

# V LE BILAN 2020

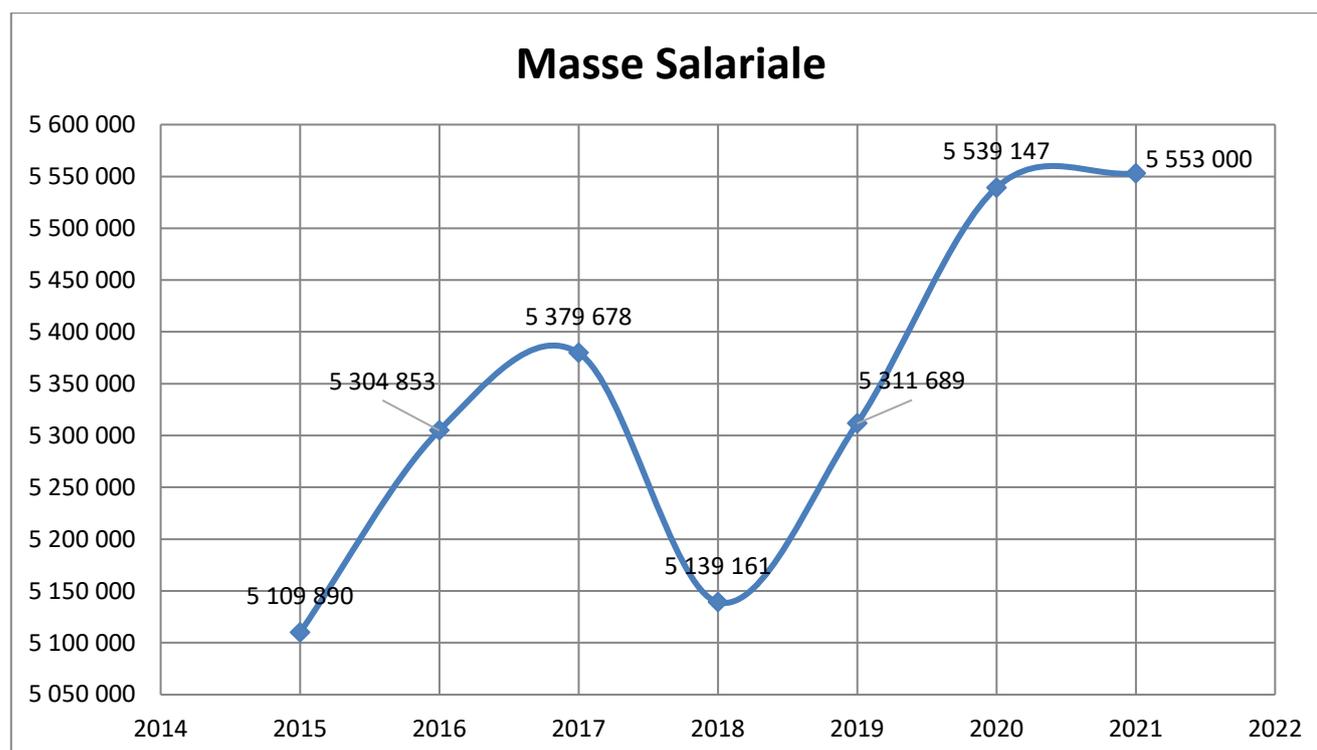
## V - 1 - LES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT DÉFINITIFS 2020

	Résultat 2017	Résultat 2018	Résultat 2019	Résultat 2020
EAU	693 156	717 926	757 494	659 568
ASSAINISSEMENT	1 142 055	365 741	286 368	502 434
BUDGET GENERAL	836 512	845 818	1 023 780	507 221

Les résultats 2019 sont conformes aux prévisions et les épargnes nettes dégagées permettront de tenir les prévisions du pacte financier (Niveau d'investissement, Maîtrise de la Dette et fiscalité inchangée).

La baisse du résultat d'assainissement provient essentiellement du peu de recettes de PFAC liées aux nouvelles constructions.

On notera un maintien au même niveau de la masse salariale entre 2020 et 2021.



## V - 2 - L'INVESTISSEMENT 2020

Les prévisions 2021 sont basées sur le Plan Pluriannuel d'Investissement 2020 - 2026 approuvé.

Un document récapitulatif par commune, fourni chaque année, permet un suivi au fil de l'eau.

L'avancement des travaux et une consommation des crédits équitable sont ainsi mieux appréhendés.

L'enveloppe totale est de 31 M€.

	TOTAL 2020-2026	Réalisé 2020	%	% théorique
<b>Equipements communs</b>	<b>6 000 000,00</b>	836 255,82	13,94 %	16,66 %
<b>Alénya</b>	<b>2 540 000,00</b>	314 892,33	12,40 %	16,66 %
<b>Corneilla-del-vercol</b>	<b>1 340 000,00</b>	162 002,36	12,09 %	16,66 %
<b>Latour-Bas-Elne</b>	<b>2 545 831,00</b>	514 939,65	20,23 %	16,66 %
<b>Montescot</b>	<b>982 343,00</b>	349 172,01	35,54 %	16,66 %
<b>Saint-Cyprien</b>	<b>16 322 600,00</b>	1 977 896,37	12,12 %	16,66 %
<b>Théza</b>	<b>1 269 226,00</b>	104 210,89	9,04 %	16,66 %
<b>TOTAL</b>	<b>31 000 000,00</b>	<b>4 259 369,43</b>	<b>13,74 %</b>	<b>16,66 %</b>



## V - 3 - SUIVI DES INVESTISSEMENTS PAR OPÉRATION (FIN 2020)

### ▽ BUDGET GÉNÉRAL

Op°	Libellé de l'opération	Liquidé 2020	Restes à réaliser
22	Sentiers multi usage	8 284,85	0,00
24	Matériel informatique et bureau	79 236,44	9 698,97
26	Matériel OM	279 629,15	297 531,81
41	Rénovations bâtiments	154 191,26	142 116,39
42	Voiries	1 245 690,81	61 610,68
48	Aire de grand passage	0,00	114 469,64
51	Matériel divers	50 115,24	8 034,26
52	Logement social	0,00	39 410,00
61	Odyssea 1	9 597,00	0,00
62	Salle multi média St Cyprien	0,00	0,00
64	Nouveau TGV	22 608,00	36 838,82
72	Véhicules	246 218,73	12 376,16
73	Fds de concours voirie ST CYP	0,00	0,00
77	Ave du Roussillon St Cyprien	257 876,44	132 809,05
78	Développement durable -éco énergie	224 931,70	59 504,22
79	Fds de concours voirie Alenya	0,00	0,00
81	Réserv. fonc. future zone d'act. CDV	0,00	25 000,00
82	Voie du moulin Latour-bas-Elne	0,00	6 160,76
83	Colonnes enterrées	0,00	49 299,85
84	Sentiers RD40	13 650,00	13 537,10
85	Sentiers voie verte	20 444,70	525 870,30
86	VRD équipements publics	237 642,14	52 691,43
87	Photovoltaïques piscine	600,00	258 096,00
88	Voirie ave Charlemagne LBE	20 074,69	1 523,28
89	Voirie rue paul Claudel CDV	240 443,60	49 963,60
90	Fds de concours voirie Montescot	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>3 111 234,75</b>	<b>1 896 542,32</b>

### ▽ BUDGET EAU

Op°	Libellé de l'opération	Mandats émis 2020	Restes à réaliser
30	Réseaux Saint Cyprien	229 527,39	304 677,68
32	Réseaux Alénaya	10 526,75	224 804,46
33	Réseaux Latour Bas Elne	92 030,65	152 750,24
39	Forages	3 650,00	8 719,53
41	Réseaux Corneilla	9 619,00	11 640,13
42	Réseaux Montescot	99 474,83	94 937,78
44	Réseaux Théza	34 038,98	19 127,83
45	Equipements intercommunaux	155 297,41	16 573,72
46	Interconnexion Corneilla Théza	111 466,91	188 254,43
	<b>TOTAL</b>	<b>745 631,92</b>	<b>1 021 485,80</b>

## ▽ BUDGET ASSAINISSEMENT

Op°	Libellé de l'opération	Mandats émis 2020	Restes à réaliser
26	Réseaux Saint Cyprien	183 925,73	99 514,07
28	Réseaux Alénia	86 588,19	48 987,11
29	Réseaux Latour Bas Elne	437 276,71	94 937,82
35	Remise en état station de relevage	8 228,00	5 109,54
42	Réseaux Corneilla	21 900,00	8 100,00
43	Réseaux Montescot	24 058,93	12 374,15
44	Réseaux Théza	52 000,46	82,90
45	Equipements intercommunaux	223 849,85	86 853,67
46	Réseaux montescot	108 740,71	56 259,29
	<b>TOTAL</b>	<b>1 146 568,58</b>	<b>412 218,55</b>

## ▽ BUDGET GEMAPI

Chapitre	n° et libellé compte	Liquidé 2020	Restes à réaliser
204	2041511 subventions	0,00	0,00
23	2315 installations, matériel	453 242,75	46 757,25
	<b>TOTAL</b>	<b>453 242,75</b>	<b>46 757,25</b>



# VI PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT

## VI - 1 - LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT : BUDGET GÉNÉRAL

---



### ▽ OPÉRATION N°022 : SENTIERS MULTI USAGE

BP 2020 : 8 284,85 €  
Réalisé en 2020 : 8 284,85 €

### ▽ OPÉRATION N°024 : MATÉRIEL INFORMATIQUE

BP 2020 : 88 935,41 €  
Réalisé en 2020 : 79 236,44 €



### ▽ OPÉRATION N°026 : MATÉRIEL OM

BP 2020 : 577 160,96 €  
Réalisé en 2020 : 279 629,15 €



### ▽ OPÉRATION N°041 : RÉNOVATION DE BÂTIMENTS

BP 2020 : 296 307,65 €  
Réalisé en 2020 : 154 191,26 €



### ▽ OPÉRATION N°042 : VOIRIE

BP 2020 : 1 307 301,49 €  
Réalisé en 2020 : 1 245 690,81 €

### ▽ OPÉRATION N°051 : MATÉRIEL DIVERS

BP 2020 : 58 149,50 €  
Réalisé en 2020 : 50 115,24 €

▽ **OPÉRATION N°061 : ODYSSEA 1**

BP 2020 : 9 597,00 €

Réalisé en 2020 : 9 597,00 €



▽ **OPÉRATION N°064 : NOUVEAU TGV**

BP 2020 : 59 446,82 €

Réalisé en 2020 : 22 608,00 €



▽ **OPÉRATION N°072 : VEHICULES**

BP 2020 : 258 594,89 €

Réalisé en 2020 : 246 218,73 €



▽ **OPÉRATION N°077  
AVENUE DU ROUSSILLON**

BP 2020 : 390 685,49 €

Réalisé en 2020 : 257 876,44 €

▽ **OPÉRATION N°078 : DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ÉCONOMIES D'ÉNERGIE**

BP 2020 : 284 435,92 €

Réalisé en 2020 : 224 931,70 €



▽ **OPÉRATION N°084 : SENTIERS RD 40**

BP 2020 : 27 187,10 €

Réalisé en 2020 : 13 650,00 €



▽ **OPÉRATION N°085 : SENTIERS VOIE VERTE**

BP 2020 : 546 315,00 €

Réalisé en 2020 : 20 444,70 €

▽ **OPÉRATION N°086 : VRD EQUIPEMENTS PUBLICS**

BP 2020 : 290 333,57 €

Réalisé en 2020 : 237 642,14 €

#### ▽ OPÉRATION N°087 : PHOTOVOLTAIQUE PISCINE

BP 2020 : 258 696,00 €  
Réalisé en 2020 : 600,00€



#### ▽ OPÉRATION N°088 : VOIRIE AVENUE DE CHARLEMAGNE LATOUR-BAS-ELNE

BP 2020 : 21 597,97 €  
Réalisé en 2020 : 20 074,69 €



#### ▽ OPÉRATION N°089 : VOIRIE RUE PAUL CLAUDEL CORNEILLA

BP 2020 : 290 407,20 €  
Réalisé en 2020 : 240 443,60 €

## VI - 2 - LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT : BUDGET EAU



#### ▽ OPÉRATION N°030 : RÉSEAUX-SAINT CYPRIEN

BP 2020 : 534 205,07 €  
Réalisé en 2020 : 229 527,39 €

#### ▽ OPÉRATION N° 032 : RÉSEAUX ALÉNYA

BP 2020 : 235 331,21 €  
Réalisé en 2020 : 10 526,75 €

#### ▽ OPÉRATION N°033 RÉSEAUX LATOUR-BAS-ELNE

BP 2020 : 244 780,89 €  
Réalisé en 2020 : 92 030,65 €

#### ▽ OPÉRATION N° 039 : FORAGES

BP 2020 : 12 369,53 €  
Réalisé en 2020 : 3 650,00 €



#### ▽ OPÉRATION N°041 : RESEAUX CORNEILLA

BP 2020 : 21 259,13 €  
Réalisé en 2020 : 9 619,00 €

▽ OPÉRATION N° 042 : RÉSEAUX MONTESCOT

BP 2020 : 194 412,61 €

Réalisé en 2020 : 99 474,83 €



▽ OPÉRATION N° 044 : RÉSEAUX THÉZA

BP 2020 : 53 166,81 €

Réalisé en 2020 : 34 038,98 €



▽ OPÉRATION N° 045 :

EQUIPEMENTS INTERCOMMUNAUX

BP 2020 : 171 871,13 €

Réalisé en 2020 : 155 297,41 €

▽ OPÉRATION N° 046 : INTERCONNEXION CORNEILLA-DEL-VERCOL THEZA

BP 2020 : 299 721,34 €

Réalisé en 2020 : 111 466,91 €



## VI - 3 - LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT : ASSAINISSEMENT

### ▽ OPÉRATION N°026 : RÉSEAUX SAINT-CYPRIEN

BP 2020 : 283 439,80 €

Réalisé en 2020 : 183 925,73 €



### ▽ OPÉRATION N°028 : RÉSEAUX ALÉNYA

BP 2020 : 135 575,30 €

Réalisé en 2020 : 86 588,19 €



### ▽ OPÉRATION N°029 : RÉSEAUX LATOUR-BAS-ELNE

BP 2020 : 532 214,53 €

Réalisé en 2020 : 437 276,71 €

### ▽ OPÉRATION N°035 : REMISE EN ÉTAT STATIONS DE RELEVAGE

BP 2020 : 13 337,54 €

Réalisé en 2020 : 8 228,00 €

### ▽ OPÉRATION N°042 : RESEAUX CORNEILLA-DEL-VERCOL

BP 2020 : 30 000,00 €

Réalisé en 2020 : 21 900,00 €



### ▽ OPÉRATION N°043 : RESEAUX MONTESCOT

BP 2020 : 36 433,08 €

Réalisé en 2020 : 24 058,93 €

### ▽ OPÉRATION N°044 : RESEAUX THEZA

BP 2020 : 52 083,36 €

Réalisé en 2020 : 52 000,46 €

### ▽ OPÉRATION N°045 : EQUIPEMENTS INTERCOMMUNAUX

BP 2020 : 310 703,52 €

Réalisé en 2020 : 223 849,85 €



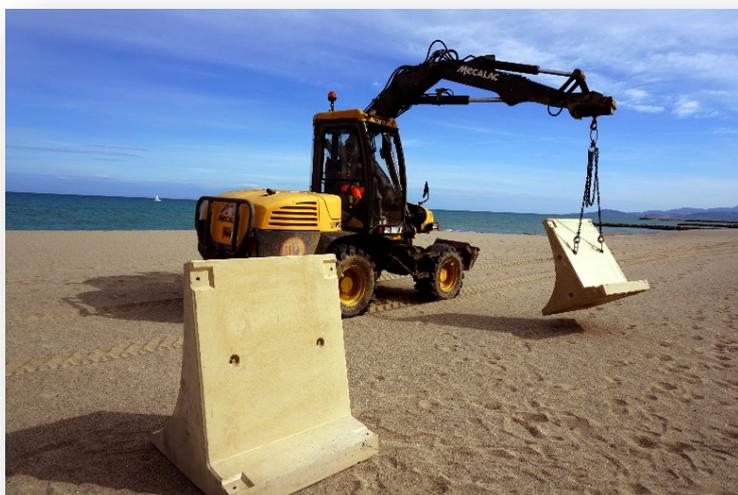
## VI - 4 - LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT : GEMAPI

---

### ▽ OPÉRATION N°023 : INSTALLATION MATERIEL

BP 2020 : 500 000,00 €

Réalisé en 2020 : 453 806,16 €



# VII LES PRINCIPALES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE SUD ROUSSILLON

## VII - 1 - LE BUDGET GÉNÉRAL

	Budget Primitif 2020 + DM	Compte Administratif 2020
Charges à caractère général	2 173 300	2 140 854.81
Charges de personnel	5 553 000	5 539 147.50
Autres charges de gestion courante ( SYDE TOM 66)	1 400 000	1 553 623.37
Attribution de compensation	1 096 278	1 096 278
Intérêts des emprunts	430 000	405 698.09
Dotations aux amortissements	2 300 000	2 201 949.24
FNGIR	4 822 078	4 822 078

**TOTAL DEPENSES 17 759 626.01€**

**\*Le total de la section de fonctionnement est de 18 456 812.27€**

## VII - 2 - LE BUDGET DE L'EAU

	Budget Primitif 2020+ DM	Compte Administratif 2020
Charges de gestion courante	2 208 200	2 075 462.41
Remboursement rémunérations au budget général	536 000	534 000
Créances Irrécouvrables	40 000	23 315.48
Intérêts des Emprunts	220 000	180 317.32
Charges Exceptionnelles	15 000	11 067.36
Dotations aux amortissements et provisions	570 000	569 930.91

**TOTAL DEPENSES 3 394 093.48€**

**\*Le total de la section de fonctionnement est de 3 484 557.07€**

## VII - 3 - LE BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

	Budget Primitif 2020 + DM	Compte Administratif 2020
Charges de gestion courante	273 500	265 216.52
Remboursement rémunérations au budget général	300 000	300 000
Redevance concession	1 670 000	1 545 406.16
Intérêts des emprunts	270 000	229 611.93
Dotations aux amortissements	560 000	552 707.92

**TOTAL DEPENSES** 2 892 942.53€

\*Le total de la section de fonctionnement est de 3 191 959.48€



## VII - 4 - DÉPENSES DE PERSONNEL 2020

### ▽ ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION

FONCTIONNAIRES	TRAITEMENTS INDICIAIRES DONT NBI	BONIFICATION INDICIAIRE	PRIME ANNUELLE	REGIME INDEMNITAIRE
TOTAL	2 418 100	19 740	85 300	625 307

### ▽ PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COLLECTIVITÉ AUX CONTRATS DE PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

- ✓ Santé : participation employeur par mois : catégorie A : 15€, catégorie B : 20€, catégorie C : 30 €
- ✓ Prévoyance : participation employeur par mois : toutes catégories : 15€

	PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE	CATEGORIE A NOMBRE D'AGENTS	CATEGORIE B NOMBRE D'AGENTS	CATEGORIE C NOMBRE D'AGENTS	NOMBRE TOTAL DE BENEFICIAIRES
<b>SANTE :</b> MUTUELLE COMPLEMENTAIRE POUR LES DEPENSES DE SANTE	27 330	6	8	67	81
<b>PREVOYANCE :</b> COUVERTURE PERTE DE SALAIRE : MALADIES, ACCIDENTS, INVALIDITE	14 548	3	9	72	84

### ▽ ADHÉSION AU CNAS

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la communauté de communes Sud Roussillon a adhéré au CNAS, Comité National d'Action Sociale. Le CNAS est un organisme national qui a pour objectif d'améliorer les conditions matérielles et morales des agents. Le CNAS propose de nombreux services dans différents domaines : vacances, culture et loisirs, sport, famille, solidarité, logement...

La cotisation acquittée uniquement par la collectivité s'est élevée à 26 995 euros pour l'année 2020 et a concerné 131 agents.

▽ **BILAN DES PRESTATIONS CNAS 2020**

- ✓ Nombre d'agents bénéficiaires : 77
- ✓ Montant total des prestations versées : 13 868€

▽ **RAPPEL BILAN DES PRESTATIONS CNAS 2019**

- ✓ Nombre d'agents bénéficiaires : 85
- ✓ Montant total des prestations versées : 21 186€



## VII - 5 - RAPPORT DE SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

---

### LES OBLIGATIONS DES COLLECTIVITES EN MATIERE D'EGALITE FEMMES/HOMMES

#### 1) Le rapport de situation comparée

##### 1.1. Principe

---

L'ensemble des collectivités doivent élaborer un rapport de situation comparée qui fait partie intégrante de leur bilan social (tous les deux ans).

##### 1.2. Contenu

---

Le rapport comporte notamment des données chiffrées relatives :

- au recrutement,
- à la formation,
- au temps de travail,
- à la promotion professionnelle,
- aux conditions de travail,
- à la rémunération,
- à l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle.

#### 2) Le rapport annuel sur l'égalité femmes-hommes

##### 2.1. Principe

---

Les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette présentation a lieu préalablement aux débats sur le projet de budget. La loi n'impose pas de débat et de vote mais l'exécutif peut décider de soumettre le rapport à la discussion et au vote. A minima, la présentation devra être attestée par une délibération.

Il conditionne la légalité du vote des budgets des collectivités concernées au même titre que le débat d'orientation budgétaire.

##### 2.2. Contenu

---

Le rapport concerne le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

**a)** Le rapport appréhende tout d'abord la collectivité comme employeur en présentant sa politique ressources humaines en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Sont notamment reprises les données du rapport de situation comparée.

Il comporte un bilan des actions menées et des ressources mobilisées et décrit les orientations pluriannuelles.

Ce bilan et ces orientations concernent notamment :

- les rémunérations et les parcours professionnels,
- la promotion de la parité dans le cadre des actions de formation,
- la mixité dans les filières et les cadres d'emploi,
- l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle,
- la prévention de toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail,
- la lutte contre toute forme de harcèlement.

**b)** Il présente également les politiques menées sur le territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Des orientations pluriannuelles et des programmes de nature à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes sont ainsi fixés.

Il comporte un bilan des actions conduites à cette fin et recense les ressources mobilisées à cet effet.

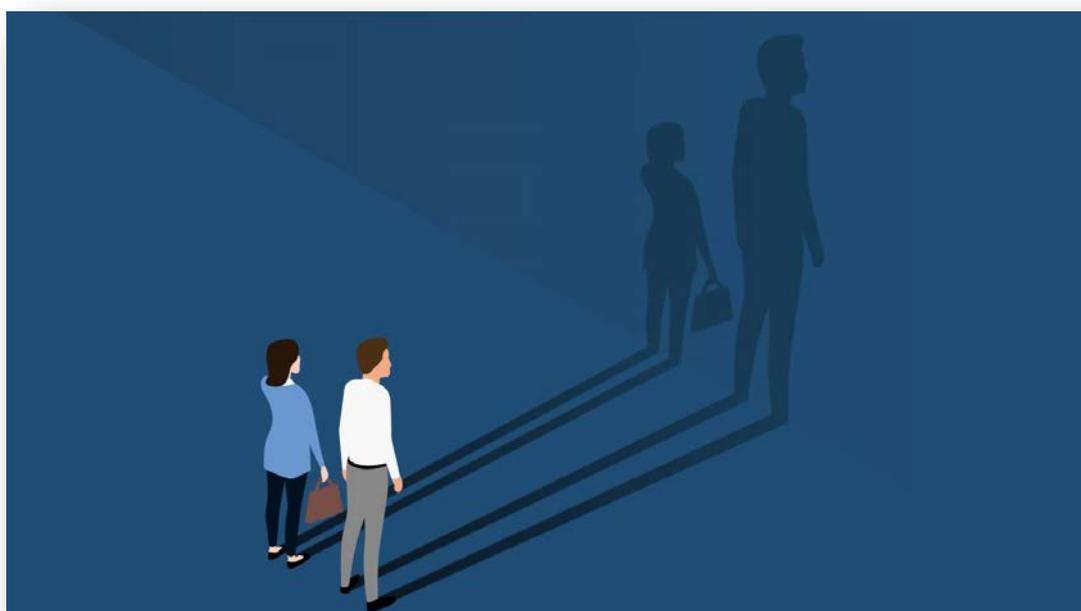
## 1/ RAPPORT DE SITUATION COMPARÉE AU 31/12/2020

128 agents dont 31 femmes

### ➤ Indicateurs quantitatifs

🇫🇷 % des hommes et des femmes par filière et catégorie :

	Hommes	Femmes
<b>Filière administrative :</b>	8 %	92 %
<b>Filière technique :</b>	94 %	6 %
<b>Filière sportive :</b>	60 %	40 %
<b>Catégorie A</b>	55 %	45 %
<b>Catégorie B</b>	72 %	28 %
<b>Catégorie C</b>	77 %	23%



✚ Part des hommes et de femmes dans les derniers recrutements par catégorie :

	Hommes	Femmes
Catégorie C	7	2
Catégorie B	1	0

✚ Part des hommes et des femmes cadres A par filière :

	Hommes	Femmes
Filière administrative :	1	4
Filière technique :	3	0
Filière sportive :	1	0

✚ Part des hommes et des femmes en situation de direction et responsable de service :

	Hommes	Femmes
Direction	2	0
Chefs de service	6	2

✚ Nombre de jours de formation pour les hommes et les femmes :

	Hommes	Femmes
	129.50	35.50

✚ Répartition hommes/femmes sur type d'emploi :

	Hommes	Femmes
Titulaires	86	24
Contractuels de droit public	5	2
Contractuels de droit privé (contrats aidés)	6	5

✚ Répartition hommes/femmes selon la durée du travail :

	Hommes	Femmes
Temps non complet	0	1
Temps partiel	2	3

✚ Répartition hommes/femmes des avancements de grade et promotion interne :

	Hommes	Femmes
Avancements de grade :	6	1
Promotion interne :	0	0

✚ Rémunération nette mensuelle moyenne par catégorie :

	Hommes	Femmes	Ecart
Catégorie A	3 644 €	2 574 €	29%
Catégorie B	1 979 €	1 200 €	39%
Catégorie C	1 630 €	1 374 €	15%

✚ Nombre d'agents hommes/femmes ayant pris un congé parental, adoption et autres congés liés à la vie de famille :

Hommes	Femmes
31	6

➤ **Assemblée délibérante**

✚ % d'élus au sein de l'assemblée délibérante :

Hommes	Femmes
51	49

✚ % d'élus au sein de l'exécutif :

Hommes	Femmes
78	22

### FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET INÉGALITÉS PROFESSIONNELLES :

Le statut du fonctionnaire réduit les inégalités salariales par rapport au secteur privé mais pas totalement.

En 2016, l'écart de salaire net mensuel recalculé pour un équivalent temps plein entre un homme et une femme travaillant dans la fonction publique territoriale était de 12.9% contre 18.50% dans le secteur privé. Ces différences de salaire sont en grande partie dues à deux facteurs principaux : la faible mixité des filières et le plafond de verre pour décrire la stagnation des femmes dans l'évolution de leur carrière professionnelle à partir d'un certain niveau de responsabilités.

Au sein de la communauté de communes Sud Roussillon, il n'y a pas de mesures particulières mises en place.

Toutefois, l'instauration d'une badgeuse pour les services administratifs offre une certaine souplesse d'organisation du travail aux agents féminins principalement concernés. A la demande du comité technique de la communauté de communes sud roussillon, une réflexion est en cours sur la mise en place d'horaires continus en période estivale, à l'instar des services techniques qui en bénéficient déjà.

Un effort continue à être fait dans le domaine de la communication. Mise en valeur des personnels féminins dans les vidéos TVCAT (agents d'entretien, personnel d'accueil, personnel administratif, ambassadrice de tri) diffusées sur notre site internet, notre magazine et nos réseaux sociaux.

Dans le trombinoscope du nouveau conseil communautaire diffusé dans notre magazine, mise en valeur au même niveau des élus féminins et masculins.

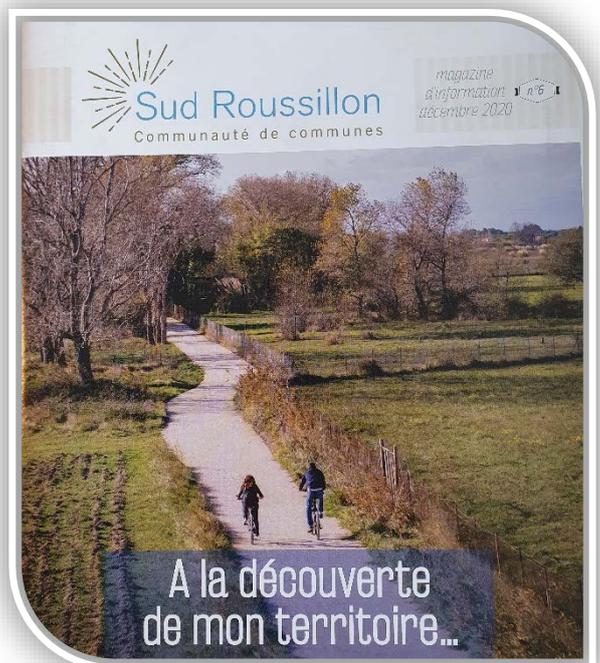
Les Compétences spécifiques (voirie, espaces verts, eau assainissement, déchets) de la Communauté de Communes Sud Roussillon ne permettent pas de mettre en place sur le territoire des politiques en faveur de l'égalité femmes – hommes.

# ÉLECTIONS

## Notre nouveau conseil communautaire

 <b>Président</b> Thierry Del Pozo Maire de Saint-Cyprien	 <b>1<sup>er</sup> vice-président</b> Jean-André Magdalou Maire d'Aléria	 <b>2<sup>e</sup> vice-président</b> François Bonneau Maire de Latour-Bas-Eine	 <b>3<sup>e</sup> vice-président</b> Christophe Manas Maire de Cornella-del-Vercol	 <b>4<sup>e</sup> vice-président</b> Jean-Jacques Thibaut Maire de Théza	 <b>5<sup>e</sup> vice-président</b> Louis Sala Maire de Montescot	 Myriam Dardenne Montescot	 Alain Fernandez Aléria	 Jacques Figueras Saint-Cyprien	 Magali Fontaneau Aléria	 Angelo Garcia Saint-Cyprien	
 Jean Gauze Saint-Cyprien	 Pascale Guichard Saint-Cyprien	 Valérie Lisarrie Cornella-del-Vercol	 Marie-Thérèse Nègre Saint-Cyprien	 Marie-Claude Padras Saint-Cyprien	 Jean Gauze Saint-Cyprien	 Anne-Marie Pogau-Boix Saint-Cyprien	 Angèle Perez Saint-Cyprien	 Pierre Rogé Latour-Bas-Eine	 Colette Roig Aléria	 Katia Romagosa Saint-Cyprien	
 Dominique Andraut Saint-Cyprien	 Bernard Beaucourt Saint-Cyprien	 Eliane Bordaguer Montescot	 Joëlle Canavy Saint-Cyprien	 Danièle Calat Latour-Bas-Eine	 Anne-Marie Pogau-Boix Saint-Cyprien	 Marion Sabardeil Cornella-del-Vercol	 Suzanne Sicard Théza	 Thierry Sirvente Saint-Cyprien	 Thierry Solità Théza	 Eva Soublille Latour-Bas-Eine	 Sylvie Torres Aléria

## VII - 6 - COMMUNICATION



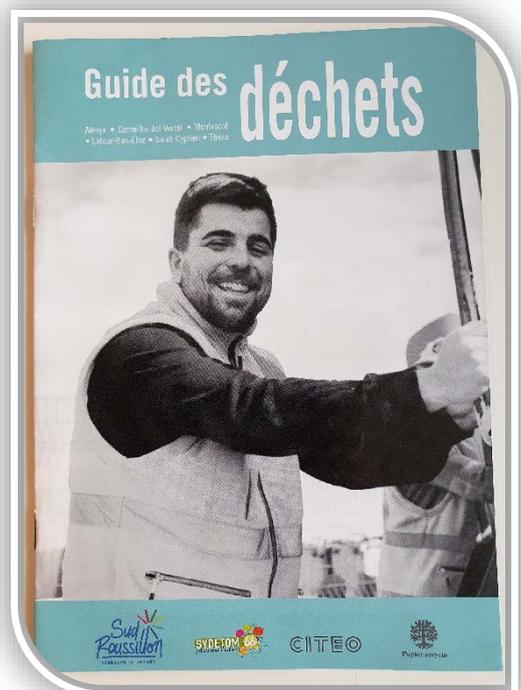
▽ BULLETINS SUD ROUSSILLON

▽ GUIDE DES DÉCHETS

▽ RESEAUX SOCIAUX

<https://fr-fr.facebook.com/SudRoussillonCC/>

▽ TOURNAGES VIDEOS TV CAT



# Les foulées DE SUD ROUSSILLON

1<sup>ère</sup> édition



**6 JUIN** 2021

Courses adultes : 5 km - 10 km - 21 km  
Rando gourmande : 12 km / Courses enfants

Inscription : [www.3wSPORT.com](http://www.3wSPORT.com) /  [lesfouleessudroussillon](https://www.facebook.com/lesfouleessudroussillon)

**THÉZA • CORNEILLA DEL VERCOL • LATOUR BAS ELNE  
SAINT-CYPRIEN • ALENYA • MONTESCOT**

